

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Météo-France

Arrêté du 6 février 2008 fixant au titre de l'année 2008 la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement des ingénieurs des travaux de la météorologie

NOR : *DEVK0803188A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 04-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1976 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu la décision du 26 décembre 2007 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie et d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour le recrutement des ingénieurs des travaux de la météorologie, ouvert par arrêté susvisé, est composé comme suit :

Présidente

Mme Drevetton (Christine), ingénieure en chef des ponts et chaussées.

Vice-président

M. Reboux (Didier), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Membres

Mme Auffray (Annick), ingénieure des travaux de la météorologie ;
M. Bourrienne (Thierry), ingénieur des travaux de la météorologie ;
M. Celhay (Emmanuel), ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;
M. Legouis (Serge), ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, M. Reboux (Didier) est désigné pour remplacer la présidente.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 6 février 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
du développement et de l'aménagement durables,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice et de la
recherche
et de l'animation scientifique et technique :
La sous-directrice des affaires financières
et internationales,*

